



Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante **ACTIMULCH***

de la société FLORENDI JARDIN SAS
numéro de dossier n°2024-3023

Vu le courrier d'information de l'Anses du 13 janvier 2025 relatif à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante ACTIMULCH,

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante ACTIMULCH, conformément à l'article R255-15 du code rural et de la pêche maritime,

L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est arrivée à échéance**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales

| | | |
|-----------------------------|--|-------------------|
| Nom du produit | ACTIMULCH | |
| Type de produit | Produit de revente | |
| Catégorie du produit | Produit simple | |
| Titulaire | FLORENDI JARDIN SAS BP 55 35803 DINARD CEDEX France | |
| Classe - Type | Matière fertilisante - Additif agronomique dans le cadre de la norme NF U44-204 utilisable pour un usage en mélange avec des amendements minéraux basiques de la norme NF U44-001 ou du règlement (CE) 2003/2003 (pour les produits mis sur le marché avant le 16 juillet 2022) ou au règlement (UE) 2019/1009 - Stimulateur de l'activité microbienne du sol à base d'extraits végétaux | |
| Etat physique | Liquide | |
| Produit de référence | Nom commercial EABVMO | N° AMM 1140003 |
| Numéro d'intrant | 973-2014.01 | |
| Numéro d'AMM | 1140008 | |

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

| | |
|--|------------|
| Date de l'échéance de l'AMM | 31/12/2024 |
| Date limite pour la vente et la distribution | 30/06/2025 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants | 30/06/2026 |

A Maisons-Alfort, le 28/04/2025

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Charlotte Grastilleur
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)